

# Créer une entreprise et alimenter son capital

Conçu pour consigner le capital lors d'une création d'entreprise, ce compte permet également de réaliser des opérations d'augmentation de capital.

## L'essentiel

Le compte de consignation est destiné au dépôt du capital lors de la fondation d'une société ou de l'augmentation de capital de l'entreprise de type société anonyme, en commandite ou à responsabilité limitée.

Lors de l'ouverture du compte et de la réception des fonds, une confirmation de dépôt de capital est directement remise à votre notaire. Après la création, ou l'augmentation, le capital peut être transféré sur votre compte BCGE Entreprises<sup>1</sup>.

### Simplicité

Des formalités facilitées et des conseillers spécialisés pour vous guider dans vos démarches

### Rapidité

L'attestation est directement envoyée à votre notaire dès réception des fonds

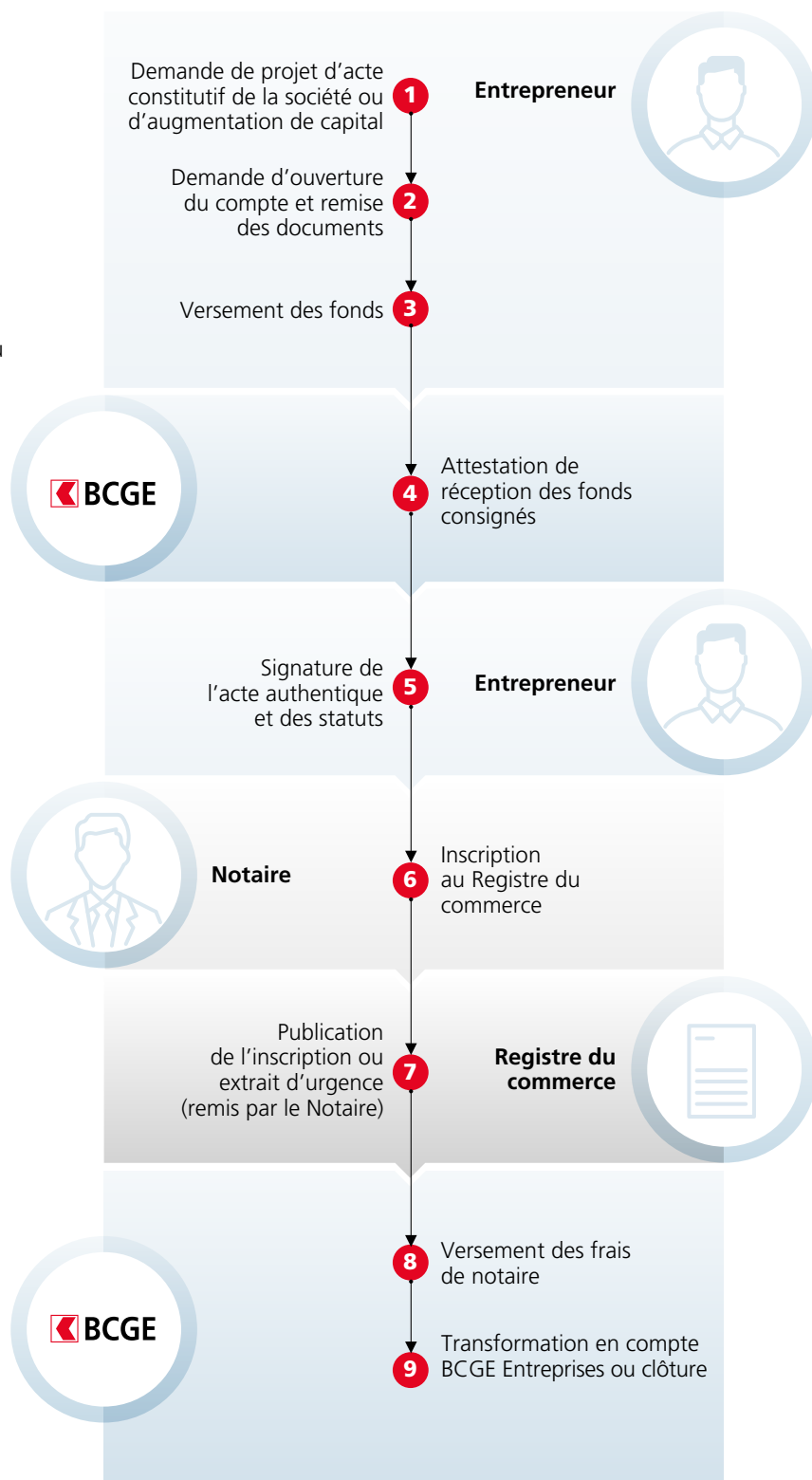
### Fiabilité

Un compte auprès d'une banque sûre

<sup>1</sup>Compte dédié à la gestion des liquidités des entreprises

## Fonctionnement

Le capital est versé sur un compte de consignation auprès de la Banque Cantonale de Genève. La signature auprès d'un notaire d'un acte authentique et des statuts peut être effectuée une fois l'attestation de la banque transmise à celui-ci. Ce dernier est en charge de l'inscription au Registre du Commerce (RC).



## Conditions requises pour le compte de consignation

### Documents à préparer<sup>2</sup>

### Fonds versés en CHF

Les versements  
en devises étrangères  
(EUR, USD)  
sont possibles  
mais uniquement  
au titre d'agio

### Société

Adresse et siège social  
en Suisse, Formes:  
SA, Sàrl et société  
en commandite

<sup>2</sup>Dénomination, forme juridique, adresse, pièce d'identité du requérant de la demande, montant à consigner, répartition des montants versés, nom des déposants (personnes qui vont verser l'argent sur le compte de consignation), notaire en charge de la constitution, date de la signature, PV de l'assemblée générale (augmentation de capital).

## Contact



Votre conseiller personnel



Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00



info@bcge.ch



[bcge.ch/fr/compte-consignation-entreprises](https://bcge.ch/fr/compte-consignation-entreprises)

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquiescer un instrument financier ni comme un conseil financier ou un conseil en placement personnalisé. La BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.